



Toute inscription à l'une des épreuves de la Pastourelle implique **l'acceptation sans réserve du présent règlement**. L'organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment.

Table des matières

<u>Article 1 – Charte du Concurrent</u>	<u>2</u>
<u>Article 2 – Les inscriptions</u>	<u>2</u>
2.1 – Certificat médical	3
2.2 – Assurance annulation et remboursement	3
2.3 – Tarifs des épreuves	4
2.4 – Echange de dossards	4
2.5 – Bourse aux dossards	5
<u>Article 3 – Les épreuves</u>	<u>5</u>
3.1 – Retrait dossards	5
3.2 – Matériel obligatoire pour les trails	6
3.3 – Balisage des parcours	6
3.4 – Barrières horaires	6
3.5 – Consignes de courses	7
3.6 – Récompenses	8
<u>Article 4 – Annulation ou modification de l'épreuve</u>	<u>9</u>
4.1 – Avant et pendant les épreuves	9
4.2 – Spécial crise sanitaire	9
<u>Article 5 – Assurance de la manifestation</u>	<u>9</u>
<u>Article 6 – Sécurité et assistance médicale</u>	<u>9</u>
<u>Article 7 – Contrôle anti-dopage</u>	<u>10</u>
<u>Article 8 – Droit à l'image</u>	<u>10</u>
<u>Article 9 – Mesures sanitaires</u>	<u>10</u>

Article 1 – Charte du Concurrent

Amis Participants :

- Prendre conscience que le milieu naturel que vous traversez est fragile et sensible.
- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles, sachets de barres énergétiques et autres sur le sol.
- Ne pas crier intempestivement.
- Respecter le balisage, seul garant de votre bonne orientation.
- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.
- Respecter l'intégralité du Règlement.
- L'organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des concurrents laissés sur les stands de ravitaillement.
- La population locale vous accueille, remerciez-la : un sourire et un bonjour suffisent.

Amis Accompagnateurs :

- Respecter les zones autorisées au public.
- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.
Le passage reste réservé à la circulation des véhicules de l'organisation et des secours.
- Soutenir tous les concurrents : la valeur de l'encouragement ne doit pas être en relation avec la valeur du participant.
- Respecter les bénévoles : n'oubliez pas qu'ils sont là avant tout pour les personnes que vous accompagnez.
- Regroupez-vous pour former des voitures complètes : le trafic sera d'autant moins dense sur les sites autorisés.
- Rouler doucement sur les routes, les possibilités de voir les concurrents sont nombreuses.
- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

Article 2 – Les inscriptions

Conformément au principe de protection de la vie personnelle, le concurrent peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats sur les sites internet de l'organisation, ni sur ceux de la presse. Tout engagé accepte de recevoir par mail des informations de la Pastourelle.

Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.

Je m'engage à respecter le règlement en tous points.

Chacun s'engage à communiquer sur le bulletin d'inscription les coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence.

Pour tous participants mineurs, il est OBLIGATOIRE de fournir l'autorisation parentale.

Pour tous les concurrents des différentes épreuves de courses à pied seront pris en compte :

- Pour les personnes majeures, la participation à la manifestation est soumise à la présentation

obligatoire :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Running délivrée par la FFA, Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées,
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable,
le PPS doit avoir été effectué à partir du 1^{er} janvier de l'année en cours de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.
[Liens PPS : Parcours de Prévention Santé | Parcours de Prévention Santé \(athle.fr\)](#)
- La clôture des inscriptions est fixée au 26 Avril 2026 pour les épreuves de trail
- La clôture des inscriptions pour l'éveil athlétique est fixé au 8 mai 2026 à 8h
- Aucune inscription n'est prise sur place.

Catégories d'âge FFA pour les différentes épreuves de course à pieds

Distance (km)	Dénivellation positive (m)	Km effort	Catégorie minimale	Années limites d'âge		Type si trail
				basse	haute	
60	2890	88,9	Espoir	1917	2006	M
31	1150	42,5	Espoir	1917	2006	XS
13	340	16,4	Junior	1917	2008	XXS
18	840	26,4	Espoir	1917	2006	XS
10	210	12,1	Cadet	1917	2010	XXS

L'épreuve 0,4 km est réservée à la catégorie éveils athlétiques (2019-2021)

L'épreuve 0,8 km est réservée à la catégorie éveils athlétiques (2015-2018)

L'épreuve 1,2 km est réservée à la catégorie poussin (2012-2014)

L'épreuve 10km (buronnière) est ouverte à partir de la catégorie cadette (2010 et avant)

L'épreuve course équipe est ouverte pour le premier relais (13km) à la catégorie cadet et pour le deuxième relais (18km) à partir de la catégorie junior

Les autres épreuves (31km, 60km), sont ouvertes à partir de la catégorie espoir (2006 et avant)

L'athlète mineur doit fournir une attestation d'autorisation parentale de participation précisant l'épreuve sur laquelle porte cette autorisation. Elle peut être téléchargée sur le site d'inscription ou fournie le jour de l'épreuve.

Pour tous les concurrents des différentes épreuves de VTT sont obligatoires :

- **RAID VTT des 3 Vallées 56 km (VAE et musculaire) :** Licence FFC sinon joindre un certificat médical de moins de 6 mois au moment de la course spécifiant la non-contre-indication à la pratique du cyclisme **de compétition**.
Cette épreuve est ouverte à partir de la catégorie Espoirs né en 2007
- **VTT les Sources 44 km (VAE et Musculaire):** Licence FFC sinon joindre un

certificat médical de moins de 6 mois au moment de la course spécifiant la non-contre-indication à la pratique du cyclisme **de compétition**.

Cette épreuve est ouverte à partir de la catégorie juniors né en 2009

- **Rando VTT 26 km (VAE et Musculaire):** Licence FFC sinon joindre un certificat médical de moins de 6 mois au moment de la course spécifiant la non-contre-indication à la pratique du cyclisme.

Cette épreuve est ouverte à partir de la catégorie cadets né en 2011

Pour les participants non licenciés ou autres licences que FFC (UFOLEP, FFGT ou autres), une majoration **de 2.50 euros** sera appliquée. Ceci correspond à l'assurance individuelle accident et responsabilité civile que l'organisation devra reverser à la Fédération Française de Cyclisme, à réception du complément.

- La clôture des inscriptions est fixée au **1er mai 2026**
- Aucune inscription n'est prise sur place.

Ci-dessous les catégories d'âge VTT de la FFC.

Les coureurs sont répartis en catégories selon l'âge qui est le leur en date du 31 décembre de l'année considérée.

Les catégories d'âge (hommes et femmes) sont fixées comme suit:

Cadets	15-16 ans
Juniors	17-18 ans
Espoirs	19-22 ans
Elites	23-29 ans
Masters	30 ans et +

La catégorie 'Masters' est divisée par tranche de 5 ans d'âge :

Masters 1 : 30 - 34 ans

Masters 2 : 35 - 39 ans

Masters 3 : 40 - 44 ans ...

– Certificat médical

Un certificat médical de moins de 6 mois pour s'inscrire sur les épreuves VTT.

Tout dossier incomplet (absence de certificat médical, licence...) sera basculé en non inscrit **le 2 mai 2026**.

Pour tous les concurrents de la randonnée pédestre

- Pas de certificat médical demandé

- La randonnée pédestre de 30km est ouverte à partir de l'âge de 14 ans (né en 2012)

- La randonnée pédestre de 13 km est ouverte à partir de l'âge de 10 ans (né en 2016)

La personne mineure doit fournir une autorisation parentale de participation en précisant l'épreuve.

Elle peut être téléchargée sur le site d'inscription ou fournie le jour de l'épreuve.

2.1 – Assurance annulation et remboursement

Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation d'inscription. Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de

l'inscription. Cette option doit être souscrite avant la validation de la commande. Cette option permet au participant, sous certaines conditions établies par l'assureur et traitées par le gestionnaire Société Njuko, de se faire rembourser les droits d'inscription payés, y compris options (repas) en cas de désistement avant le **8 mai 2026**.

Si le coureur n'a pas souscrit d'assurance annulation il ne pourra faire aucune demande de remboursement auprès de l'organisation, quelle qu'en soit la raison.

Vous devez déclarer votre sinistre en revenant dans votre espace en ligne. Le remboursement est effectué directement par la compagnie d'assurance souscrite lors de votre inscription en ligne **l'organisateur ne s'en occupe pas.**

Les inscriptions seront closes le 26 Avril 2026 pour la Randonnée pédestre et la course à pieds

Pour les épreuves de VTT Cloture des inscriptions le 1 Mai 2026

Changement de tarif au 15 mars avec une majoration de 5€

Il ne sera plus fait de changement dans l'inscription après le **12 AVRIL 2026**.

En cas de changement de course dont le montant d'inscription serait inférieur, la différence ne sera pas remboursée. S'il est supérieur, l'inscription ne sera validée qu'à réception du complément.

2.2 – Tarifs des épreuves

TRAIL

- Challenge 4000 D+ → 82€
- Trail du Grand Cirque 60 kms → 62 €
- Trail de La Pastourelle 31 kms → 40 €
- Trail équipe 31 kms → 54 €
- La Buronnière → 19 €

RANDONNEE PEDESTRE

- Randonnée pédestre La Pastourelle 30 kms → 32 €
- Randonnée pédestre Pays de Salers 14 kms → 20 €

VTT

RAID VTT des 3 vallées 55 km musculaire chronométré → 38 €

RAID VTT des 3 vallées 55 km VAE non chronométré → 36 €

VTT 44 Km les sources VAE Chronométré → 30 €

VTT 44 Km les sources Musculaire non chronométré → 28 €

RANDO VTT découverte 28 Km → 28 € non chronométré → 20 €

+ 2.50€ aux non licenciés FFC

Tous les participants se verront remettre un textile en contre partie de leur inscription et tous les finishers des épreuves chronométrés une médailles

2.3 – Echange de dossards

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15000 € d'amende « le fait de vendre

ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout engagé participant à la manifestation sous le nom d'une tierce personne. Le participant non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation.d'identité).– Bourse aux dossards

Une bourse officielle d'échanges de dossards est mise en place par la plateforme Swika

. Si vous êtes « VENDEUR » :

Munissez-vous de votre numéro de réservation et de votre email pour déposer votre dossard sur Swika. Vous serez remboursé en grande partie et officiellement désinscrit de la course une fois que votre dossard aura trouvé preneur.

Si vous êtes « ACHETEUR »

Vous pouvez racheter l'un des dossards mis en vente sur Swika, l'inscription deviendra alors à votre nom. Inscrivez-vous sur la liste d'attente pour être alerté dès qu'un dossard est déposé.

Une question concernant Swika ? Écrivez directement à : contact@swika.com

[Clôture de la bourse aux dossards le 26 Avril 2026 à minuit](#)

Article 3 – Les épreuves

Pour les épreuves trails de la Pastourelle, le Running Club d'Arpajon est club support. De plus, sur les épreuves VTT, le comité départemental cycliste est club support.

Vendredi 8 mai 2026

- Trail 60 kms - Le Grand Cirque
- Raid VTT 55 km- les 3 vallées
→ VTT électrique autorisé mais non chronométré
- Randonnée VTT 28 km → VTT électrique autorisé

Randonnée pédestre 30 kms – La Pastourelle (mineurs sous la responsabilité du représentant légal)

- Eveil athlétique

Samedi 9 mai 2026

- Trail 31 kms – La Pastourelle
- La Buronnière
- Trail par équipe (Âge minimum 16 ans relais n°1 / 18 ans relais n°2 dans l'année 2026)
- Epreuve VTT « les sources » 44 km → électrique autorisé et chronométré
→ Musculaire autorisé non chronométré
- Randonnée pédestre 13 kms – Pays de Salers

3.1 - Retrait dossards

Les dossards seront à retirer au village trail, cour de l'école à SALERS :

- **Judi 7 mai de 15h à 20h**
- **Vendredi 8 mai de 6h30 à 19h**
- **Samedi 9 mai de 6h30 à 10h30**

Vous devrez présenter obligatoirement votre carte d'identité.

Aucun dossard ne sera donné au-delà de 15 minutes AVANT le départ officiel de l'épreuve.

Pour la randonnée pédestre 14 kms, le retrait des dossards s'effectuera le Vendredi 8 mai à SALERS et le Samedi 9 mai sur le lieu de départ à SAINT MARTIN-VALMEROUX de 8h30 à 10h00.

3.2 - Matériel obligatoire pour les trails

Contrôle à l'entrée des SAS

Trail 60 kms :

- une pièce d'identité en cours de validité
- une réserve alimentaire
- une réserve d'eau de 500 ml
- un Eco cup
- un téléphone portable en état de marche, chargé avec le numéro du PC secours enregistré
- un téléphone portable en état de marche, chargé avec le numéro du PC secours enregistré
- un coupe-vent avec membrane
- une couverture de survie
- un sifflet
- bâtons autorisés à partir du **col de Néronne.**

Trail 31 kms :

- une pièce d'identité en cours de validité
- une réserve alimentaire
- une réserve d'eau de 500 ml
- un Eco cup
- un téléphone portable en état de marche, chargé avec le numéro du PC secours enregistré
- bâtons autorisés à partir du **col de Néronne.**
-

Les ceintures porte-dossard sont acceptées sous réserve de permettre une bonne lisibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant).

Le coureur doit être en possession de tout le matériel obligatoire.

le cas échéant, il se verra sanctionné de 10 minutes de pénalité par matériel manquant ou interdire le départ en l'absence d'un nombre trop important .

3.3 - Balisage des parcours

- Trails (Pastourelle 31 km / Grand Cirque 60 km) : **panneaux JAUNES** et **fanions ORANGES**
 - Trail équipe : panneaux **ORANGES** et fanions **ORANGES**
 - La Buronnière : panneaux **ROSES**
 - Randonnée pédestre 30 km : panneaux **BLEUS**
 - Randonnée pédestre 14 km : panneaux **VIOLETS**
 - Raid VTT 55 km des 3 vallées : panneaux **ROUGES**
 - VTT les sources 44 Km panneaux **VERTS**
 - Randonnée découverte VTT 28 km : panneaux **NOIR**

3.4 - Barrières horaires

- Les barrières horaires indiquées ci-dessous sont impératives, la procédure sera non négociable. Elles sont calculées sur une moyenne de 5 km/h pour le trail , 2,5 km/h pour la randonnée pédestre et 6km/h pour le raid VTT

-Le coureur doit repartir de la barrière horaire à l'heure indiquée. Au-delà il sera disqualifié.

-Le non-respect des barrières horaires conduit obligatoirement à la restitution du dossard. Celui-ci sera retiré par le chef de poste, et le coureur sera invité à emprunter les navettes mises à disposition par l'organisation pour retourner sur Salers.

-Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, il ne sera plus considéré comme un participant à l'épreuve, et ne sera donc plus couvert par l'assurance de l'organisateur de la Pastourelle. Il en va de même pour les randonneurs hors délais : ils seront avertis et ne seront plus considérés comme participants donc plus couverts par l'assurance de l'organisateur de la Pastourelle.

Trail 60 km – Le Grand Cirque :

Pas de Peyrol (Km 29.5 avant l'ascension du Puy Mary) **13h**

Parking du Puy Violent Km 50 **17h**

Trail 31 km – La Pastourelle :

Col de Néronne (Km 10.5) **10h30**

Parking du Puy Violent (Km 20.5) **12h30**

Course par équipes 31 kms et challenge : Pas de barrières horaires

La Buronnière 10 km : Pas de barrières horaires

Randonnée pédestre 30 kms : **17h00** Parking du Puy Violent (Km 20)

Randonnée pédestre 14 kms : dernière navette retour de Salers **17h00**

Raid VTT des 3 vallées : **14h00** Le Falgoux (Km 28.5)

Rando VTT 28 km: Pas de barrières horaires

Ravitaillement d'arrivée : **19h00**

3.5 - Consignes de courses

Epreuves Trail : Dossard visible durant tout le parcours et jusqu'au passage sous l'arche d'arrivée.

Epreuve Trail équipe : Pour le relais n°1, le relayeur garde la puce tout le temps. Le chronométrage se fait au passage de relais. Le dernier kilomètre **se fait ensemble**.

Epreuves pédestres : Circuit **exclusivement** ouvert aux inscrits, contrôle en début de parcours. Nous vous rappelons également que le niveau du parcours est assez élevé du fait de la configuration du relief, le terrain étant relativement accidenté.

Epreuves VTT : Port du casque à coque rigide **obligatoire**, plaque visible sur le guidon durant tout le parcours et jusqu'au passage sous l'arche d'arrivée.

Tout concurrent pris à jeter ou à laisser des déchets sur les parcours s'expose à une élimination immédiate de l'épreuve.

3.6 – Récompenses

Sur toutes les épreuves des cloches, dotations sportives, produits locaux récompenseront :

Challenge 4000 D+ : Les concurrents récompensés seront les 5 premiers hommes, 5 premières femmes. Il n'y a pas de classement par catégories et pas de cumul avec le classement individuel du Trail 60 kms et du Trail parcours équipe.

Trail du Grand Cirque – 60 kms : Les concurrents récompensés seront les 5 premiers hommes, les 5 premières femmes, ainsi que les 1^{ers} de chaque catégorie homme & femme.

Trail de la Pastourelle – 31 kms : Les concurrents récompensés seront les 5 premiers hommes, les 5 premières femmes, ainsi que les 1^{ers} de chaque catégorie homme & femme.

Trail équipe – 31 kms : Les concurrents récompensés seront les 3 premiers duos hommes, duos femmes et duos mixtes.

La Buronnière : Les concurrentes récompensées seront les 5 premières femmes, ainsi que les 1^{eres} de chaque catégorie.

RAID VTT 55 km des 3 vallées :

En musculaire seront récompensés les 5 premiers hommes et 5 premières femmes au scratch, ainsi que les 1^{ers} de chaque catégorie hommes & femmes.

VTT épreuve les sources 44 Km

En VAE seront récompensés les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch.

Article 4 – Annulation ou modification de l'épreuve

4.1 - Avant et pendant les épreuves

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

4.2 - Spécial crise sanitaire

Si la manifestation devait être annulée par décision gouvernementale, nous proposerions soit le transfert de l'inscription course pour l'année suivante, soit le remboursement à 80% des inscriptions courses.

Les repas seraient remboursés dans leur intégralité.

Article 5 – Assurance de la manifestation

Les organisateurs ont souscrit une assurance « Responsabilité Civile ». Il est cependant fortement recommandé d'avoir une assurance complémentaire de type « individuelle accident » permettant de garantir les risques suivants : invalidité, décès, dégâts corporels et matériels auprès d'une compagnie de votre choix.

L'assurance responsabilité civile ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve.

Article 6 – Sécurité et assistance médicale

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours (protection civile du Cantal, médecins, peloton de gendarmerie de montagne).

Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC secours.

Numéros de téléphone sur le dossard et bracelet

Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC secours. Un concurrent faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard), tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tous moyens à leur convenance, les coureurs qu'ils jugeront en danger.

Les frais (pharmaceutique, radio, consultation, frais hospitaliers, etc...) ne sont pas pris en charge par les organisateurs. Une infirmerie tenue par la protection civile du Cantal sera présente sur la ligne d'arrivée à Salers.

Une équipe de kinés est présente sur place dans le Village Trail.

En raison des troupeaux de bêtes présents sur les parcours, l'accompagnement des concurrents par des chiens sur l'ensemble des parcours (trail, randonnée pédestre et VTT) est **strictement interdit**, pour raison de sécurité.

Article 7 – Contrôle anti-dopage

Des contrôles antidopage pourront être effectués après l'arrivée. Tout concurrent sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

Article 8 – Droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs de « la Pastourelle », ainsi que leurs ayants

droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la Pastourelle, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée».

Article 9 – Mesures sanitaires

Ces mesures sont données à titre indicatif et évolueront en fonction des consignes gouvernementales.

Toutefois, la circulation du virus étant toujours active, l'organisation de notre évènement risque d'être modifiée. Des adaptations pour le bon déroulement de l'évènement sont indispensables.

REMISE DES DOSSARDS

- Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.
- Organisation et propositions de créneaux horaires pour le retrait des dossards.
- Flux régulés en fonction de la capacité d'accueil du lieu.
- Présentation des pièces d'identité sans contact.
- Chaque dossard sera remis individuellement : aucune personne n'est habilitée à récupérer le sac d'une autre personne.

LES RAVITAILLEMENTS

- Seul le coureur pourra pénétrer dans la zone de ravitaillement.
- Les ravitaillements « solides » pourront être individualisés et identiques dans leur composition pour tous les coureurs.
- Les ravitaillements « liquides » ne feront l'objet d'aucune manipulation de la part des coureurs. Le service sera assuré par les membres de l'organisation qui rempliront les contenants individuels.
- **Les coureurs auront l'obligation d'avoir un contenant individuel (gobelet, poche à eau ...) pour pouvoir être servi en liquide.**

ZONE DE COURSE

Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi.

ZONE D'ARRIVÉE

- Eventuellement, la zone pourra être interdite aux non-participants.
- Le protocole de remise des prix pourra être adapté au dernier moment.

ZONES MÉDICALES

- Suppression possible des soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgent.

Le président, Philippe BARRIERE